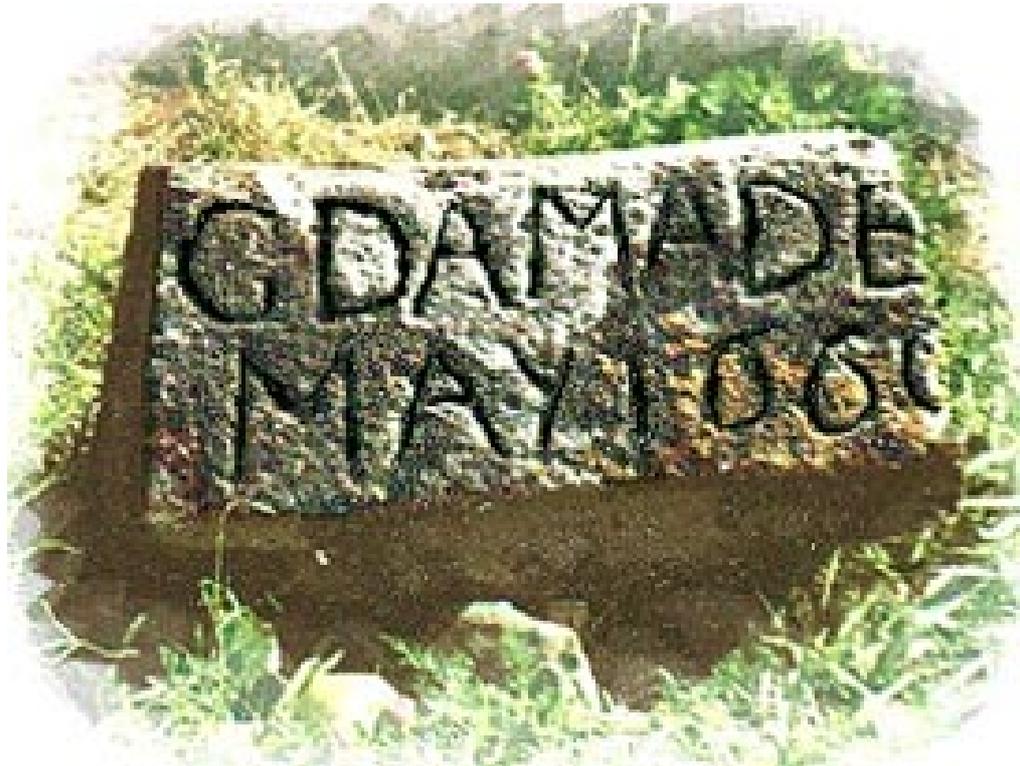


Gaston Damade 536/796né en 1625 **ii** avant 1685fils de Pierre **Damade** (15..->1627) **1072/1592** et de Jeanne de la **Fuge** (15..-16..) **1073/1593**épouse **Marie Trapaud 537/797 ***née en 16.. **ii** décédée en 1702 fille de

Enfants :

(au moins cinq, dont l'ordre de naissance est inconnu)

- 1) Marie Damade (16... - 1710), **269/399 a**
elle épouse en 1682 Pierre Benoit (16.. - <1722)
- 2) Jean Damade (16... - 1740), **268/398 b ↑**
il épouse Elizabeth Trapaud (16.. - 1737)
- 3) Izaac **Damade** (1... - 1703), **268/398 ↓**
il épouse Marie **Doucet** (1... - >1736-1754) **269/399**
- 4) Marie (sic) Damade (16... - 1731), **269/399 d**
elle épouse avant 1688 Jacques Boyer,
sieur de la Peyrière (16.. - 1720)
- 5) Izabeau Damade (16... - . . .), **269/399 e**
elle épouse Jean Denois (16... - <1722)



Morceau de linteau de fenêtre provenant des Mathelins actuellement
à la Schtrutiffine, chez Faustine Imbert-Vier,
don de Philippe Bertin, propriétaire aux Mathelins, à Mathilde et à Faustine
lors d'une visite de reconnaissance.

Cette pierre avait été remployée à l'envers comme claveau
au dessus d'une ouverture, lors d'un réaménagement
du bâtiment au XVIII ou XIXe siècle.

Le 18 mai 1695, J. Renoir (?), notaire royal, se déplace aux Mathelins pour procéder au partage de ses biens entre ses deux fils Jean et Izaac.

La métairie de Fonladan n'est pas comprise dans cette répartition. Comme le demande le testament du 7 septembre 1684, reçu par le notaire Banizette, cette propriété est partagée en deux. Une moitié appartient aux enfants de Pierre Benoit, encore mineurs et sous l'administration de leur père, car elle constitue la dote de leur défunte mère, Marie Damade. L'autre moitié revient à Marie Trapaud, la veuve de Gaston, sous forme d'usufruit.

▫ Marie Trapaud reste aux Mathelins, auprès de ses enfants.

On trouve parfois mention d'un notaire du nom de Trapaud au XVIIIe, dans des actes passés dans la région. S'agit-il d'un lointain neveu ?

▫ Une vieille maison de Lamothe, dite "*l'enclos de Lamothe*" appartenant aujourd'hui à Monsieur et Madame Yves Thomas, porte, gravée dans les pierres de sa cave, le nom de *Damade*. S'agirait-il d'une demeure familiale ? Il est prouvé qu'elle a appartenu à un certain Pierre Boyer, sieur de Lamothe vers 1750.

Un indice ? Marie Boyer, décédée en juin 1746, après trois années de mariage, et sans postérité, est la cousine-germaine d'Etienne et de Marie, deux descendants de Gaston Damade. La maison de *l'Enclos de Lamothe* aurait-elle été la dote ou la part d'héritage de Marie Damade épouse Boyer, la mère de Marie Boyer (17.. - 1749) ? Elle aurait ensuite pu être revendue à Pierre, sieur de Lamothe ou accordée à ce dernier en temps que "*cousin germain (sic)*" de la défunte ?

La convocation faite au moment de l'ouverture du testament de Marie Boyer, épouse de François Ballateau de la Feuillade, datée de 1749, cite les noms de plusieurs de "*ses proches parents*" : "*Etienne Damade, sieur de Laroque, habitant Lamothe, Delle Damade, veuve du sieur Constant, Jean Constant, sieur de Canteloup son fils habitant St Vivien et Pierre Boyer, sieur de Lamothe*".

Curieusement, la seconde épouse de François Ballateau de la Feuillade s'appelle aussi Marie Boyer (1728-1809). Il se remarie, en effet avec une "nièce" de sa première femme. Cette seconde Marie Boyer n'est autre qu'une sœur de ce Pierre, sieur de Lamothe. Ils sont tous enfants de Jean Boyer, *de Lamothe* et de Suzanne Boyer, *de L'Hyronnelle* (à Montcaret).

Pierre et Marie sont donc cousins germains de Jean-Jacques Boyer, *de l'Hyronnelle*, le grand-père de Sophie Boyer, épouse d'Adolphe Franc [16/24c](#). Mais alors pourquoi Pierre Boyer est-il convoqué à l'ouverture du testament de feu Marie Boyer, défunte épouse de son futur beau-frère ?

Voir l'arbre Damade en p.4